

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 678 258 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
27.01.1999 Bulletin 1999/04

(51) Int. Cl.⁶: **A47B 95/02**

(21) Numéro de dépôt: **95400616.9**

(22) Date de dépôt: **21.03.1995**

(54) **Poignée, notamment porte-étiquette, pour paroi et paroi, notamment paroi frontale de tiroir, destinée à en être équipée**

Handgriff, insbesondere Etikettenhalter, für Wände und Wand, insbesondere damit ausgerüstete Schubladvorderwand

Handle, especially label holder, for panels and panel, especially drawer front panel, being equipped therewith

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE

(30) Priorité: **22.03.1994 FR 9403354**

(43) Date de publication de la demande:
25.10.1995 Bulletin 1995/43

(73) Titulaire:
**Société des BAGAGES HENRY PIERRE
27240 Damville (FR)**

(72) Inventeur: **Henry, Pierre Félix
F-95610 Eragny-sur-Oise (FR)**

(74) Mandataire: **Devy, Jean-Marie
17, avenue Paul Adam
75017 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
DE-U- 8 806 453 GB-A- 2 234 165

EP 0 678 258 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention a pour objets une poignée, notamment porte-étiquette, pour paroi et la paroi, notamment une paroi frontale de tiroir, destinée à en être équipée.

La manoeuvre d'un tiroir de meuble étant rendue possible par la préhension d'une poignée dont est pourvue la face frontale du tiroir, seul moyen d'obtenir son ouverture par traction, de nombreuses poignées ont évidemment été proposées.

Abstraction faite de celles seulement constituées d'un bouton, la plupart sont formées d'une anse ou d'une coquille, fixée au tiroir, par rivetage ou vissage de leurs extrémités ou bordures sur la face frontale de celui-ci, que ce tiroir soit en bois, en métal, en matière plastique ou toute autre matière rigide. La poignée est alors protubérante à l'extérieur du tiroir, ce qui offre l'avantage de ne pas diminuer, aux rivets ou écrous éventuels de fixation près, l'espace intérieur utile du tiroir, mais présente l'inconvénient d'augmenter à l'avant ses dimensions extérieures "hors-tout", et d'exposer le tiroir à une ouverture intempestive par "accrochage" de la poignée, inconvénient non négligeable pour les tiroirs de meubles de travail : de bureau ou d'atelier.

Certes, on peut aussi se borner à percer la face frontale du tiroir d'une ouverture oblongue à travers laquelle on passe les dernières phalanges des quatre doigts de la main, en préhension de la paroi de cette face frontale, qui joue le rôle de poignée, entre le pouce et ces quatre doigts de la main. Si l'on s'affranchit ainsi de tout encombrement supplémentaire, tant intérieur qu'extérieur, c'est au prix d'une diminution sensible de la sécurité : même fermé à clé, le tiroir peut être, au moins partiellement, vidé de son contenu à travers cette ouverture oblongue.

Pour pallier cet inconvénient, on peut interdire l'accès à l'intérieur du tiroir, à travers cette ouverture, par la disposition d'une pièce, formant écran, intérieurement au tiroir. Cette pièce, d'un encombrement notable, est fixée à demeure à la face frontale du tiroir par vissage, rivetage ou sertissage, voire, dans le cas de tiroirs métalliques, par soudage, tous agencements qui compliquent la fabrication du tiroir et renchérissent son coût.

Par ailleurs, il est courant de doter les tiroirs des meubles de travail susvisés, qui ont aussi un rôle de classement (de documents ou de pièces), d'étiquettes permettant d'en identifier aussitôt le contenu, soit par adhésion directe et à demeure de l'étiquette sur la face frontale du tiroir, soit amoviblement, en insertion de ladite étiquette dans un cadre rapporté sur cette face frontale, agencement qui complique également la fabrication du tiroir.

On peut citer en outre, au titre de l'art antérieur, des poignées encastrables, prévues pour équiper la paroi frontale d'un tiroir sur laquelle on les monte et qui sont

constituées d'un boîtier rigide seulement ouvert sur sa face avant et pourvu de flancs latéraux rapportés sur le corps du boîtier ou en une seule pièce avec celui-ci, formant alors un tout monobloc. Ces boîtiers, indéformables et inflexibles requièrent des moyens rapportés pour assurer leur encastrement à demeure dans une fenêtre rectangulaire dont est percée ladite paroi aux deux bords parallèles supérieur et inférieur de laquelle la poignée est retenue. Leur section droite présente sensiblement la forme d'un point d'interrogation et ils sont pourvus d'une bande frontale supérieure, dont la partie supérieure recouvre ledit bord supérieur et dont la base constitue l'organe de préhension de la poignée, ainsi que d'une partie basse inclinée sensiblement plane portant une bande frontale inférieure recouvrant ledit bord inférieur de la fenêtre ; ainsi :

Dans DE-U-8806453, les deux flancs latéraux sont rapportés sur le corps de la poignée et l'ensemble s'engage d'un bloc dans la fenêtre par rotation en glissement sur l'arête du bord inférieure de la fenêtre engagée dans une encoche inférieure hémi-cylindrique du corps. Le corps, composite, résulte de l'assemblage de trois éléments distincts (figure 1 dudit document). Il est formé :

- a) - d'un "tronçon de profilé métallique extrudé" (page 1, ligne 3 dudit document) ne requérant aucune flexibilité, n'étant lui-même (que le corps soit ou non pourvu de ses deux flancs latéraux soumis à aucune flexion lors de l'encastrement de la poignée dans la fenêtre; ce tronçon, de section droite sensiblement en forme de point d'interrogation, mais anguleuse, se composant, de bas en haut :
 - d'une portion basse, de structure complexe, dont la face avant, en pan incliné, se termine par une bande frontale inférieure venant s'appliquer contre la bordure externe du bord inférieur de la fenêtre, et dont la configuration triangulaire massive, donc encombrante, est rendue nécessaire par la disposition, dans sa masse, sur toute la longueur du tronçon : d'un canal cruciforme - dans les extrémités duquel s'encastrent les tenons inférieurs (figure 3 et 4 dudit document) des flancs latéraux (page 10, lignes 23 à 25 dudit document) - , de ladite encoche inférieure hémi-cylindrique, et d'une gorge, de section oblongue, à ouverture inférieure, dans les extrémités de laquelle s'encastrent les tenons extrêmes, de même section oblongue, (figures 3 et 4 dudit document) des flancs latéraux ;
 - d'une portion intermédiaire verticale, strictement plane et prolongeant vers le haut ladite face frontale, en pan incliné, de la portion basse précédente, et formant avec elle un dièdre inconfortable pour les doigts de l'utilisateur

de la poignée ; et

- d'une portion haute, également de structure complexe, prolongeant vers le haut la portion intermédiaire, et qui porte une bande frontale supérieure dont la partie supérieure vient s'appliquer contre la bordure externe du bord supérieur de la fenêtre et y est retenue par deux vis, à travers deux orifices, à épanouissements tronconiques, dont est percée cette partie supérieure, symétriquement l'un de l'autre par rapport au plan de section, médian, du corps (page 9, § 3 dudit document), orifices qui rendent non strictement uniforme la section droite du tronçon de profilé utilisé, qui doit donc être façonné après découpe; la base de cette bande frontale supérieure constituant l'organe de préhension de la poignée ; cette portion haute, horizontale, présentant une configuration rectangulaire massive, donc encombrante, rendue nécessaire par la disposition, dans sa masse, sur toute la longueur du tronçon : d'un canal cruciforme - dans les extrémités duquel s'encastrent les tenons supérieurs (figures 3 et 4 dudit document) des flancs latéraux (page 11, § 3 dudit document) - et d'une profonde gorge, obligeant à surépaissir ledit organe de préhension de la poignée ;

tel quel, c'est-à-dire réduit à ce tronçon de profilé métallique extrudé, le corps, même pourvu des deux flancs latéraux, peut être introduit, puis encasté dans la fenêtre - par rotation, en glissement du fond de l'encoche inférieure hémicylindrique sur l'arête du bord inférieur de cette fenêtre - tout à fait librement, c'est-à-dire sans aucune compression entre les deux bords horizontaux de ladite fenêtre ;

b) - d'un premier boudin profilé en élastomère, de section droite très complexe, retenu par son talon dans la gorge de section oblongue et dont l'extrémité, hors l'ouverture, vient s'appuyer élastiquement - le corps étant encasté dans la fenêtre - contre la face arrière de la paroi de la fenêtre, disposition qui expose alors, le fond de l'encoche hémicylindrique s'appliquant tangentiellement sur l'arête du bord inférieur et l'ensemble formé par la bande frontale et cette extrémité élastique ne constituant pas une rainure d'encastrement rigide, à une désapplication de cette bande frontale de la bordure externe du bord inférieur, sous l'action d'une poussée intempestive qui viendrait à se manifester depuis l'intérieur du logement pourvu de la poignée ; et

c) - d'un second boudin profilé en élastomère, de section droite également très complexe, retenu par son extrémité dans la profonde gorge, et dont la partie supérieure, qui s'escamote partiellement à l'intérieur de cette profonde gorge - sous l'action du bord supérieur de la fenêtre, lors de l'encastrement

du corps dans la fenêtre (page 11, lignes 30 et 31 dudit document) (action qui ne se répercute donc pas sur ledit tronçon de profilé métallique extrudé) , vient, en rappel élastique, s'appuyer élastiquement le corps étant encasté dans la fenêtre - contre la face arrière de la paroi de la fenêtre, disposition qui, l'ensemble formé par la partie supérieure de la bande supérieure et la partie supérieure de ce second boudin profité en élastomère ne constituant pas une rainure d'encastrement rigide, oblige à visser la partie supérieure sur la bordure externe du bord supérieur de la fenêtre pour en prévenir la désapplication de cette bordure, à laquelle ne peut bien évidemment pas s'opposer toute seule, en raison de son élasticité, la partie supérieure de ce second boudin, lors de la traction exercée par les doigts de l'utilisateur sur ledit organe de préhension de la poignée.

Conçue pour former un tout indéformable, à la seule exception des deux boudins élastiques, la poignée selon DE-U-8806453, une fois introduite et encastée dans la fenêtre, y est maintenue appliquée, sans intervention manuelle depuis l'arrière de la paroi, grâce à l'appui desdits boudins (qui, à eux seuls, ne pourraient l'y retenir), ce qui permet, alors, de la fixer à la fenêtre, par vissage de la partie supérieure de la bande frontale supérieure et, la poignée étant ainsi fixée à la fenêtre par sa partie supérieure, d'interdire tout déplacement frontal de la base de la poignée, auquel s'oppose alors, du fait de sa courbure, l'encoche inférieure hémicylindrique, agissant en butée contre le bord inférieur de la fenêtre à l'égard d'une poussée intempestive depuis l'intérieur du logement pourvu de la poignée, contrairement, on l'a dit, à ce qui pourrait se produire tant que ladite poignée n'est pas encore fixée à la fenêtre.

D'une conception différente, beaucoup plus simple, et d'une pose beaucoup plus rapide, la poignée selon l'invention, porte-étiquette ou non, est, elle-même, dépourvue de flancs latéraux qui, selon l'invention et s'il en est prévu, doivent être portés par les bords verticaux de la fenêtre dans laquelle la poignée est montée. Elle s'affranchit des inconvénients cités, inhérents à la poignée selon DE-U-8806453, même si celle-ci se trouvait dépourvue de flancs latéraux, inconvénients ici rappelés : corps composite formé de trois éléments, dont deux boudins d'élastomère, à eux seuls inaptes, du fait de leur élasticité, à retenir la poignée encastée, mais nécessaires à son maintien en place pour le vissage de la poignée sur la paroi de la fenêtre ; nécessité de deux vis pour ce vissage obligeant à façonner le tronçon de profilé (troisième élément) après découpe, par perçage de deux orifices pour le passage des vis ; surépaississement de l'organe de préhension de la poignée (au détriment de l'espace réservé, dans celle-ci, aux doigts de l'utilisateur) et surdimensionnement de la portion haute, dès lors massive, du tronçon de profilé, pour la disposition d'une encombrante et profonde gorge qui

porte le second boudin d'élastomère et dans laquelle la partie supérieure de celui-ci est partiellement escamotée sous l'action du bord supérieur de la fenêtre, avant son rappel élastique une fois la poignée encastrée dans cette fenêtre ; complexité de structure et surdimensionnement de la partie basse, dès lors massive, du tronçon de profilé pour la disposition d'une large encoche inférieure hémicylindrique et d'une gorge de section oblongue portant le premier boudin d'élastomère ; complexité de la section droite des deux boudins d'élastomère qui doivent être rapportés et insérés, après découpe et façonnage du tronçon de profilé, dans leurs deux gorges respectives des portions haute et basse dudit tronçon de profilé ; enfin, portion intermédiaire du tronçon de profilé strictement plane et verticale, formant, avec le pan incliné frontal de la portion basse du profilé, un dièdre, configuration anguleuse inconfortable pour les doigts de l'utilisateur auxquels elle n'est pas adaptée et, donc, non ergonomique.

GB-A-2 234 165 divulgue une poignée ayant deux flancs latéraux qui sont d'une seule pièce avec le corps

D'une conception particulièrement avantageuse, la poignée selon l'invention obvie aux inconvénients susmentionnés, ne nécessitant, pour son maintien à la paroi, retenue par les bords supérieur et inférieur de la fenêtre dont cette paroi est percée, aucun des moyens précédemment cités causant ces inconvénients, et limitant son encombrement, par derrière la paroi, au strict minimum, grâce à une configuration ergonomique, sa forme étant adaptée à celle des doigts de la main de l'utilisateur.

Destinée à équiper une paroi, notamment la paroi frontale d'un tiroir, sur laquelle on la monte, retenue par les bords supérieur et inférieur d'une fenêtre rectangulaire percée dans la paroi, cette poignée présente une section droite sensiblement en forme de point d'interrogation, est pourvue d'une bande frontale supérieure dont la partie supérieure recouvre frontalement ledit bord supérieur et dont la base constitue l'organe de préhension de la poignée, ainsi que d'une partie basse inclinée frontalement sensiblement plane portant une bande frontale inférieure recouvrant ledit bord inférieur.

Elle est caractérisée en ce que, le tronçon de profilé est dépourvu de flancs latéraux d'extrémités et en ce que d'une part, elle est seulement constituée, à l'exclusion de tout autre élément constitutif, par ledit et unique tronçon de profilé, de section droite strictement uniforme sur toute sa longueur, sensiblement au profil, mince, dudit point d'interrogation, d'un seul tenant en une matière seulement flexible, notamment du chlorure de polyvinyle ; et, d'autre part, comprend, constituant les éléments successifs de ce tronçon de profilé, de bas en haut de son profil : une rainure inférieure d'encastrement dudit bord inférieur entre ses deux flancs avant, formé par ladite bande frontale inférieure, et arrière, ladite partie basse inclinée sensiblement plane et, en continuité et dans le prolongement de celle-ci, une partie médiane concave sensiblement verticale, conformée

ergonomiquement au contour des doigts de la main de l'utilisateur, puis, raccordée à celle-ci par une arête d'inflexion, une rampe inclinée, sur laquelle, par introduction de la poignée dans la fenêtre, vient s'appuyer, provoquant la flexion du tronçon de profilé, le bord supérieur de la fenêtre, enfin, un épaulement frontal de cette rampe inclinée, formant saillant avec elle et délimitant avec elle un volume prismatique augmentant le volume intérieur de la poignée, ledit épaulement constituant le flanc interne d'une rainure supérieure d'encastrement dudit bord supérieur, dont l'autre flanc, avant, est formé par la partie supérieure de ladite bande frontale supérieure, ledit bord supérieur venant s'encaster, en retenue de la poignée dans la fenêtre par simple clipsage, dans cette rainure supérieure, dès que cette dernière vient à l'aplomb dudit bord supérieur.

Selon sa forme préférée de réalisation, la poignée selon l'invention est conçue pour porter amoviblement une étiquette d'identification du contenu d'un tiroir.

A cette fin, la partie sensiblement plane du tronçon de profilé formant la poignée est constituée d'une bande de matière transparente, notamment une bande de chlorure de polyvinyle transparent solidaire du reste du profilé et venue d'une pièce avec celui-ci par extrusion en bi-injection, et, parallèlement à et sous cette partie sensiblement plane du tronçon du profilé, délimitant avec cette bande transparente un logement longitudinal mince dans lequel on insère l'étiquette, est prévue dans le profilé une paroi longitudinale plane dont la base, coudée, vient prolonger vers le haut le flanc arrière de ladite rainure inférieure et dont l'extrémité supérieure vient se raccorder au reste du profilé au niveau de la jonction de sa partie concave, sensiblement verticale, et de sa partie sensiblement plane, oblique.

L'invention a en outre pour objet la paroi destinée à être équipée de cette poignée. Cette paroi (qui est en tôle selon la forme préférée de réalisation de l'invention) est caractérisée en ce que sa surface est percée de ladite fenêtre, d'une forme rectangulaire, à bords supérieur et inférieur parallèles, découpés en arêtes vives.

Selon cette forme préférée de réalisation, cette fenêtre se limite à une simple ouverture rectangulaire, à bords latéparallèles, également découpés en arêtes vives.

Une fois la poignée encastrée par clipsage, l'étiquette peut aisément être insérée dans son logement par l'arrière de la paroi, qui reste en communication avec l'extérieur par les deux flancs latéraux, ouverts, de la poignée.

On peut toutefois souhaiter interdire cette communication entre l'arrière et l'avant de la paroi, notamment pour empêcher le passage de la poussière.

En variantes, et à cette fin, on peut prévoir d'obturer ces deux flancs latéraux de la poignée au moyen de joues obtenues par rabattement à 90° de deux découpes symétriques pratiquées, au contour correspondant à la section du profilé, dans la tôle de la surface de

ladite paroi, ces joues pouvant ou non également obtenir les ouvertures latérales du logement de l'étiquette qui, dès lors, ne peut, respectivement peut, être insérée dans son logement par l'arrière de la paroi.

L'invention sera mieux comprise et d'autres caractéristiques de celle-ci apparaîtront plus clairement en se référant à la description suivante et au dessin annexé, qui se rapportent aux formes préférées de réalisation de la poignée et de la paroi constituant, celle, frontale, d'un tiroir, et à des variantes, citées à titre d'exemples non-limitatifs.

Au dessin :

- la figure 1 représente, vue de face en perspective cavalière, une poignée selon la forme préférée de réalisation de l'invention,
- la figure 2 représente, vue de dos en perspective cavalière, la poignée représentée à la figure 1,
- les figures 3 et 4 montrent cette même poignée, respectivement de face et de dos, aux dimensions-mêmes de la poignée (échelle 1 : 1),
- les figures 5 et 5A représentent cette même poignée en bout, respectivement selon les lignes V-V et V_A-V_A des figures 3 et 4,
- la figure 6 est un agrandissement notable de la figure 5, permettant de mieux faire ressortir tous les éléments de cette poignée,
- la figure 6_A représente, en bout et à une échelle plus réduite, une variante "aveugle" de la poignée, sans port d'étiquette,
- les figures 7 et 8 représentent, respectivement de face en perspective cavalière et en bout, la poignée, dépourvue de son étiquette, déjà représentée aux figures 1 à 6, en position de préhension par la main de l'utilisateur,
- les figures 9 et 10 montrent en bout cette même poignée équipée de son étiquette, respectivement d'une variante de celle-ci,
- la figure 11 représente, en bout, une variante de cette poignée, équipée d'une loupe cylindrique permettant d'agrandir la vision des inscriptions portées par l'étiquette, non représentée,
- la figure 12 montre partiellement la face frontale d'un tiroir équipé d'une poignée selon l'invention,
- la figure 13 représente, poignée enlevée, cette même face frontale du tiroir, selon la forme préférée de réalisation de celui-ci, à fenêtre réduite à une ouverture rectangulaire,
- la figure 14 est une coupe de cette face frontale équipée de la poignée, selon la ligne A-A de la figure 12,
- la figure 15 représente, poignée enlevée, la face frontale du tiroir, selon une première variante de réalisation, "à joues latérales" de sa fenêtre,
- la figure 16 est une coupe de cette dernière face frontale équipée de la poignée, selon la ligne A-A de la figure 12,
- la figure 17 représente, poignée enlevée, la face

frontale du tiroir, selon une seconde variante de réalisation, "à joues latérales" de sa fenêtre,

- la figure 18 est une coupe de cette dernière face-frontale équipée de la poignée, selon la ligne A-A de la figure 12,
- les figures 19, 20 et 21 représentent, vues agrandies, en perspective arrière partielle les formes de réalisation déjà montrées en coupes, respectivement aux figures 14, 16 et 18.
- les figures 22 à 25 montrent, en coupe, les quatre phases successives de l'encastrement de la poignée dans la fenêtre de la face frontale du tiroir, par clipsage entre les deux bords inférieur et supérieur de cette fenêtre, seuls éléments de cette fenêtre à y être représentés, la poignée y apparaissant dépourvue d'étiquette.

La poignée pour tiroir selon l'invention est destinée à être montée sur la face frontale I,I' ou I'' du tiroir, retenue par les bords inférieur B et supérieur H d'une fenêtre dont est percée ladite face frontale I,I' ou I'' (figures 12 à 25).

En se référant maintenant aux figures 1 à 8, et tout particulièrement à la figure 6, cette poignée 1, selon la forme préférée de réalisation de l'invention, est constituée d'un tronçon, d'environ 10 cm, découpé à la longueur des doigts de la main (figure 7), de profilé en matière flexible, en l'occurrence du chlorure de polyvinyle (PVC), dont la section droite, telle qu'elle apparaît à la figure 5A, présente sensiblement la forme d'un point d'interrogation.

Ce tronçon de profilé, comme le profilé lui-même, obtenu par extrusion, comprend successivement (figure 6) de haut en bas : une rainure supérieure 4, dans laquelle vient s'encaster le bord supérieur H de ladite fenêtre et dont le flanc externe est formé par la partie supérieure 2 d'une bande frontale B1 dont la base 3 constitue l'organe de préhension de la poignée 1, tandis que le flanc interne de cette rainure 4 est constitué par l'épaulement 5 d'une rampe inclinée R raccordée à l'épaulement 5 par un méplat longitudinal de sommet S, et délimitant avec ledit épaulement un volume prismatique 6 intérieur à la poignée 1; cette rampe R elle-même; une partie concave, sensiblement verticale V, raccordée à la rampe R par une arête d'inflexion L (voir aussi figures 2 et 4), formant logement des doigts de la main de l'utilisateur et conformée à leur contour (figure 8), selon une caractéristique ergonomique importante de l'invention; une partie sensiblement plane et inclinée P respectivement P' (figure 6A); et, enfin une seconde bande frontale B2, parallèle à la première, B1, et portant, vers l'intérieur, sous la partie plane inclinée P ou P' (figure 6A), une seconde rainure 7, inférieure, dans laquelle vient s'encaster le bord inférieur B de la fenêtre.

En référence aux figures 7 et 8, la partie concave sensiblement verticale V de la poignée 1 est conformée au contour des doigts de la main de l'utilisateur qui vien-

ment s'y loger naturellement (caractéristique ergonomique de la poignée), en limitant au strict minimum (environ 1,5 cm/figures 5 et 5A) la profondeur de la poignée qui n'empiète donc que très peu sur le volume intérieur du tiroir : tandis que le pouce, α , prend appui sur la première bande frontale B1 (figure 7), les deux dernières phalanges de l'index, β , viennent se loger au contact du volume prismatique 6 et de la partie supérieure de la partie concave V, en appui antérieur sur la base 3 de cette bande B1, base 3 qui, pincée entre cet index, β , et le pouce, α , constitue bien l'organe de préhension de ladite poignée.

Alors que les dernières phalanges du majeur, γ , se logent partiellement derrière cette base 3, contre la portion médiane et verticale de la partie concave V, celles de l'annulaire, δ , et de l'auriculaire, ϵ , s'appliquent respectivement contre la partie sensiblement plane P ou P' (figure 6A) de la poignée 1, ou 1' (figure 6A) et contre la seconde bande frontale, inférieure B2. La figure 8 montre clairement, en bout de la poignée et de ces doigts, l'utilisation maximale par ces derniers de l'espace intérieur de la poignée.

On notera que, pour la préhension des poignées de tiroirs bas, le pouce restant en appui contre la première bande frontale B1, les dernières phalanges des quatre doigts joints peuvent aussi être logées dans la poignée, orientées de bas en haut, en engagement simultané de leurs quatre extrémités alignées dans le volume prismatique 6.

Ce qui vient d'être décrit s'applique indifféremment à la variante de réalisation (poignée "aveugle") 1' de la poignée selon l'invention, sans port d'étiquette, et dont la partie sensiblement plane P' (figure 6A) relie en une seule pièce extrudée la partie concave sensiblement verticale V et la seconde bande frontale, inférieure, B2, aussi bien qu'à la forme préférée de réalisation 1, porte-étiquette, de la poignée selon l'invention, représentée aux figures autres que la figure 6A et dont les caractéristiques particulières vont maintenant être décrites, notamment en référence à la figure 6 du dessin.

Cette poignée 1 étant conçue pour porter amoviblement une étiquette d'identification du contenu du tiroir équipé de cette poignée, ladite partie sensiblement plane, P, du tronçon de profilé dont elle est formée, est constituée d'une bande de matière transparente, U, en l'occurrence une bande de chlorure de polyvinyle (PVC) transparent "cristal", solidaire du reste du profilé et venue d'une pièce avec celui-ci par extrusion en bi-injection. D'autre part, parallèlement à et sous cette partie sensiblement plane P du tronçon de profilé, délimitant avec ladite bande transparente U un logement longitudinal 8, dans lequel on insère l'étiquette (non représentée à la figure 6), est prévue dans le profilé une paroi longitudinale plane 9, dont la base, coudée, 11, vient prolonger vers le haut le flanc arrière de ladite rainure inférieure 7, et dont l'extrémité supérieure, 10, vient se raccorder au reste du profilé au niveau de la jonction de sa partie concave, sensiblement verticale V

et de sa partie sensiblement plane, oblique P.

La face inférieure de la bande de matière transparente U, intérieure audit logement 8, peut être, conformément au dessin et avantageusement, légèrement bombée, de manière à appliquer, en légère pression, l'étiquette E (figure 9) ou E' (figure 10) contre ladite base longitudinale plane 9 et à prévenir son glissement intempêtif, notamment par inertie.

Comme le montre la figure 9, l'étiquette E, plane peut être seulement prévue à la largeur droite du logement ou, en variante montrée à la figure 10, cette étiquette E' peut être prévue pour occuper toute la largeur du logement 8 et présenter alors, à l'instar dudit logement 8, un coude X.

En variante, représentée à la figure 11, la surface supérieure de ladite bande de matière transparente est légèrement bombée, formant loupe cylindrique Q, pour agrandir la vision des inscriptions portées par l'étiquette E ou E' (poignée 1a).

En variante également, cette matière transparente peut être teintée dans sa masse, indépendamment de la couleur de l'étiquette E ou E', afin d'augmenter la variété de la poignée.

En référence, maintenant, aux figures 12 à 21, le tiroir, aussi objet de l'invention en tant qu'il est destiné à être équipé de la poignée précédemment décrite et à y être adapté, présente, selon sa forme préférée de réalisation, une face frontale T,T' ou T'' en tôle, percée d'une fenêtre, de forme rectangulaire, à la largeur de la poignée (figure 12).

Sous sa forme la plus simple (figures 12,13,14 et 19), cette fenêtre consiste en une simple ouverture rectangulaire, à bords inférieur B, supérieur H et latéraux C et C', deux à deux opposés parallèles, découpés en arêtes vives, à l'emporte-pièce, dans la face frontale T du tiroir (figure 13).

Les figures 14 et 19 montrent d'une part qu'il est alors possible d'insérer l'étiquette E dans son logement 8 par l'intérieur du tiroir, d'autre part que l'intérieur du tiroir reste alors en communication avec l'extérieur, par les flancs latéraux, ouverts, de la poignée 1.

Si l'on souhaite interdire cette communication, on peut avoir recours, entre autres, à l'une des deux variantes suivantes.

Selon une première variante (figures 12, 15, 16 et 20), les deux bords inférieur B et supérieur H restant découpés en arêtes vives, les deux bords latéraux de ladite fenêtre sont constitués par deux joues parallèles J et J', obtenues par rabattement à 90°, vers l'intérieur du tiroir, de deux découpes symétriques pratiquées dans sa face frontale T', au contour complet du profilé, pris entre les niveaux des bords supérieur H et inférieur B de la fenêtre, ce rabattement s'effectuant selon les deux lignes de pliage 12 et 12' à l'écartement de la largeur de la poignée, et ces deux joues J et J' obturant latéralement la totalité du profilé compris entre ces deux niveaux, dont le logement 8 dans lequel, dès lors, doit être insérée l'étiquette E ou E' avant encastrement de la

poignée 1 dans cette fenêtre.

Selon une seconde variante (figures 12, 17, 18 et 21), les deux bords inférieur B et supérieur H restant découpés en arêtes vives, les deux bords latéraux de ladite fenêtre sont constitués par deux joues parallèles K et K', obtenues par rabattement à 90°, vers l'intérieur du tiroir, et selon les deux lignes de pliage 13 et 13' à l'écartement de la largeur de la poignée, de deux découpes symétriques pratiquées dans sa face frontale I", au contour du profilé pris entre les niveaux des bords supérieur H et inférieur B de la fenêtre, à l'exception des ouvertures latérales dudit logement 8 dans lequel, dès lors, peut être insérée l'étiquette E, par l'intérieur du tiroir, après encastrement de la poignée 1 dans cette fenêtre.

La totalité des éléments qui viennent d'être décrits sont agencés de manière que la poignée 1 (ou 1', 1a), étant présentée extérieurement à la fenêtre, inclinée, sa rainure inférieure 7 à cheval sur le bord inférieur B de cette fenêtre, comme montré à la figure 22, ladite poignée soit alors introduite à travers la fenêtre, en pivotement, dans le sens de la flèche "f1", autour de ce bord inférieur B, d'abord jusqu'à butée de l'arête d'inflexion L (figure 23) contre le bord supérieur H de la fenêtre, puis, par poussée dans le sens de la flèche "f2" (figure 24) et en flexion dudit profilé par l'appui du bord supérieur H de la fenêtre sur ladite rampe R, jusqu'à ce que (figure 25) le bord supérieur H de la fenêtre étant à l'aplomb de ladite rainure supérieure 4, ce bord H s'y engage, en encastrement par clipsage de la poignée entre les deux bords, inférieur B et supérieur H, de la fenêtre.

Ainsi encastrée dans la fenêtre du tiroir, sans recours à la moindre pièce de fixation, contrairement à ce qui se produit pour les poignées de l'art antérieur citées au préambule, la poignée peut, le cas échéant, en être extraite, mais de façon volontaire, depuis l'intérieur du tiroir, par une flexion du profilé, dégageant le bord supérieur H de la fenêtre de la rainure supérieure 4, et poussée hors la fenêtre, ce qui exclut toute extraction intempestive, notamment le tiroir fermé.

Outre l'équipement de la face frontale d'un tiroir, ce qui reste son utilisation principale, compte tenu de la possibilité qu'elle offre, en porte-étiquette, d'en indiquer le contenu, la poignée selon l'invention peut naturellement tout aussi bien équiper toutes sortes de parois, notamment métalliques, en vue d'en permettre la manoeuvre.

Ainsi, la paroi selon l'invention peut constituer une telle face frontale d'un tiroir, manoeuvré par la poignée, selon la direction perpendiculaire à la paroi.

Cette paroi peut aussi constituer la face frontale d'une porte à gonds, notamment la porte d'une armoire, ou celle d'un placard d'atelier. La poignée peut alors y être montée horizontalement, comme représenté à la figure 3, ou, mieux, verticalement comme elle apparaît à la planche VII/12 (figure 12) du dessin. Equipant la porte d'un casier de vestiaire, la poignée porte-étiquette

selon l'invention permet l'identification de son utilisateur, nominativement ou par l'inscription d'un numéro.

Cette paroi peut aussi constituer la face frontale d'une porte ou cloison coulissante, ou le montant d'un rideau coulissant, le corps de la poignée venant se loger entre cette face frontale et la face opposée de la porte ou cloison coulissante, respectivement dans le montant du rideau coulissant.

Ladite paroi peut aussi constituer l'un des deux flancs latéraux d'un meuble, portable grâce à deux exemplaires de la poignée selon l'invention, disposés horizontalement comme montré à la figure 3, chacun de ces deux exemplaires, en vis-à-vis de l'autre, étant porté par l'un de ces deux flancs latéraux.

Revendications

1. Poignée pour paroi, notamment la paroi frontale d'un tiroir, sur laquelle on la monte, retenue par les bords parallèles supérieur (H) et inférieur (B) d'une fenêtre rectangulaire percée dans la paroi, poignée comprenant un tronçon de profilé dépourvu de flancs latéraux d'extrémités, dont la section droite présente sensiblement la forme d'un point d'interrogation et qui est pourvue d'une bande frontale supérieure (B1), dont la partie supérieure (2) recouvre frontalement ledit bord supérieur et dont la base (3) constitue l'organe de préhension de la poignée, ainsi que d'une partie basse inclinée sensiblement plane (P,P') portant une bande frontale inférieure (B2) recouvrant frontalement ledit bord inférieur (B); **caractérisée** en ce que le tronçon de profilé est dépourvu de flancs latéraux d'extrémités et en ce que d'une part, elle est seulement constituée, à l'exclusion de tout autre élément constitutif, par ledit et unique tronçon de profilé, de section droite strictement uniforme sur toute sa longueur, sensiblement au profil, mince, dudit point d'interrogation, d'un seul tenant en une matière seulement flexible, notamment du chlorure de polyvinyle; et, d'autre part, comprend, constituant les éléments successifs de ce tronçon de profilé, de bas en haut de son profil: une rainure inférieure (7) d'encastrement dudit bord inférieur (B) entre ses deux flancs avant, formé par ladite bande frontale inférieure (B2), et arrière, ladite partie basse inclinée sensiblement plane (P,P') et, en continuité et dans le prolongement de celle-ci, une partie médiane concave sensiblement verticale (V), conformée ergonomiquement au contour des doigts de la main de l'utilisateur, puis, raccordée à celle-ci par une arête d'inflexion (L), une rampe inclinée (R), sur laquelle, par introduction de la poignée dans la fenêtre, vient s'appuyer, provoquant la flexion du tronçon de profilé, le bord supérieur (H) de la fenêtre, enfin, un épaulement frontal (5) de cette rampe inclinée (R), formant saillant avec elle et délimitant avec elle un volume prismatique (6) augmentant le volume

- intérieur de la poignée, ledit épaulement (5) constituant le flanc interne d'une rainure supérieure (4) d'encastrement dudit bord supérieur (H), dont l'autre flanc, avant, est formé par la partie supérieure (2) de ladite bande frontale supérieure (B1), ledit bord supérieur (H) venant s'encaster, en retenue de la poignée dans la fenêtre par simple clip-sage, dans cette rainure supérieure (4), dès que cette dernière vient à l'aplomb dudit bord supérieur (H).
2. Poignée pour paroi selon la revendication 1, **caractérisée** en ce que, cette poignée (1) étant conçue pour porter amoviblement une étiquette (E,E') d'identification du contenu d'un tiroir, ladite partie sensiblement plane (P) du tronçon de profilé est constituée d'une bande de matière transparente (U), notamment une bande de chlorure de polyvinyle transparent solidaire du reste du profilé et venue d'une pièce avec celui-ci par extrusion en bi-injection, et que, parallèlement à et sous cette partie sensiblement plane (P) du tronçon de profilé, délimitant avec cette bande transparente (U) un logement longitudinal mince (8) dans lequel on insère l'étiquette (E,E'), est prévue dans le profilé une paroi longitudinale plane (9), dont la base, cou-dée (11), vient prolonger vers le haut le flanc arrière de ladite rainure inférieure (7) et dont l'extrémité supérieure (10) vient se raccorder au reste du profilé au niveau de la jonction de sa partie concave, sensiblement verticale (V), et de sa partie sensiblement plane, oblique (P).
3. Poignée selon la revendication 2, **caractérisée** en ce que la face inférieure de la bande de matière transparente (U), intérieure audit logement (8), est légèrement bombée, de manière à appliquer, en légère pression, l'étiquette (E,E') contre ladite base longitudinale plane (9) et à prévenir son glissement intempestif, notamment par inertie.
4. Poignée selon la revendication 2, **caractérisée** en ce que la face supérieure de la bande de matière transparente est légèrement bombée, formant loupe cylindrique (G), pour agrandir la vision des inscriptions portées par l'étiquette (E,E').
5. Poignée selon la revendication 2, **caractérisée** en ce que ladite matière transparente est teintée dans sa masse, indépendamment de la couleur de l'étiquette (E,E'), afin d'augmenter la variété de ladite poignée.
6. Poignée selon la des revendication 2, **caractérisée** en ce que l'étiquette (E'), étant prévue pour occuper toute la largeur dudit logement (8), elle présente, à l'instar de ce logement (8), un coude (X).
7. Paroi percée d'une fenêtre rectangulaire, destinée à être équipée d'une poignée selon la revendication 1, **caractérisée** en ce que les deux bords latéraux de ladite fenêtre sont constitués par deux joues parallèles (J,J'), obtenues par rabattement à 90° de deux découpes symétriques pratiquées dans la surface (T) de la paroi, au contour complet du profilé, pris entre les niveaux des bords supérieur (H) et inférieur (B) de la fenêtre, ces deux joues obturant latéralement la totalité du profilé compris entre ces deux niveaux.
8. Paroi percée d'une fenêtre rectangulaire, destinée à être équipée d'une poignée selon la revendication 2, **caractérisée** en ce que les deux bords latéraux de ladite fenêtre sont constitués par deux joues parallèles (K,K'), obtenues par rabattement à 90° de deux découpes symétriques pratiquées dans la surface (T') de la paroi au contour du profilé pris entre les niveaux des bords supérieur (H) et inférieur (B) de la fenêtre, à l'exception des ouvertures latérales dudit logement (8) dans lequel, dès lors, peut être insérée l'étiquette (E), par derrière ladite paroi après encastrement de la poignée dans la fenêtre de celle-ci.

Claims

1. A panel pull, more particularly for the front panel of a drawer, on which panel the said pull is mounted and is held by the upper (H) and lower (B) parallel edges of a rectangular window cut in the panel, the said pull comprising a profile section, the cross-section of which is substantially in the shape of a question mark, and the said pull being provided with an upper front strip (B1), the upper portion (2) of which frontally covers the said upper edge, and the base (3) of which strip comprises the grip member of the pull, and with a substantially plane inclined lower portion (P, P') having a lower front strip (B2) frontally covering the said lower edge (B), characterised in that the profile section has no extremity side faces and in that, on the one hand, the said pull solely and to the exclusion of any other structural member comprises the said profile section and that section alone, being of strictly uniform cross-section along its entire length, having the substantially thin profile of the said question mark and being in one piece in a solely flexible material, more particularly polyvinyl chloride, and, on the other hand, from the bottom to the top of its profile the said pull comprises the following, which are the successive members of this profile section: a lower groove (7) for the rigid fixing of the said lower edge (B) between the two faces thereof, namely the front face formed by the said lower front strip (B2), and the rear face; the said substantially plane inclined lower portion (P, P') and, as a continuation and

extension thereof, a substantially vertical concave median portion (V) which is formed ergonomically to the shape of the fingers of the user's hand; next, connected thereto by a kink (L), an inclined sloping surface (R) on which the upper edge (H) of the window comes to bear when the pull is inserted into the window, causing the profile section to bend; and, finally, a front shoulder (5) of this inclined sloping surface (R), which the said shoulder overhangs and with which it delimits a prismatic volume (6) which increases the interior volume of the pull, the said shoulder (5) forming the internal side of an upper groove (4) for the rigid fixing of the said upper edge (H), the other, front, side of which groove is formed by the upper portion (2) of the said upper front strip (B1), the said upper edge (H) becoming rigidly fixed in this upper groove (4) and holding the pull in the window by a simple clipping process as soon as the said upper groove is in a position vertically below the said upper edge (H).

2. A panel pull as claimed in claim 1, characterised in that, this pull (1) being designed to removably hold a label (E, E') which identifies the contents of a drawer, the said substantially plane portion (P) of the profile section is formed from a strip of transparent material (U), more particularly a strip of transparent polyvinyl chloride forming one piece with the remainder of the profile and integral therewith by means of bi-injection extrusion, and in that, parallel to and underneath this substantially plane portion (P) of the profile section and delimiting with this transparent strip (U) a thin longitudinal receptacle (8) into which the label (E, E') is inserted, there is provided in the profile a plane longitudinal panel (9), the curved base (11) of which upwardly extends the rear face of the said lower groove (7), and the upper extremity (10) of which longitudinal panel is connected to the remainder of the profile at the join between the substantially vertical concave portion thereof (V) and the inclined, substantially plane portion thereof (P).
3. A pull as claimed in claim 2, characterised in that the lower face of the strip of transparent material (U) inside the said receptacle (8) is slightly rounded so that, under slight pressure, the label (E, E') is pressed against the said plane longitudinal base (9) and is prevented from accidental slipping, more particularly by inertia.
4. A pull as claimed in claim 2, characterised in that the upper face of the strip of transparent material is slightly rounded to form a cylindrical magnifier (G) to magnify the writing on the label (E, E').
5. A pull as claimed in claim 2, characterised in that the said transparent material is solution-dyed, irre-

spective of the colour of the label (E, E'), in order to increase the pull range available.

6. A pull as claimed in claim 2, characterised in that, the label (E') being designed to occupy the whole width of the said receptacle (8), the said label has a bend (X) to follow the shape of this receptacle (8).
7. A panel in which is cut a rectangular window and which is designed to be fitted with a pull as claimed in claim 1, characterised in that the two side edges of the said window comprise two parallel cheeks (J, J'), which are formed by folding inwards by 90° two symmetrical cutouts made in the panel surface (T') to the entire shape of the profile between the levels of the upper (H) and lower (B) edges of the window, these two cheeks laterally sealing the entire profile between these two levels.
8. A panel in which is cut a rectangular window and which is designed to be fitted with a pull as claimed in claim 2, characterised in that the two side edges of the said window comprise two parallel cheeks (K, K'), which are formed by folding inwards by 90° two symmetrical cutouts made in the panel surface (T'') to the entire shape of the profile between the levels of the upper (H) and lower (B) edges of the window, with the exception of the side openings of the said receptacle (8), into which the label (E) may therefore be inserted from behind the said panel after the pull has been rigidly fixed in the window thereof.

Patentansprüche

1. Griff für eine Wand, insbesondere für die Frontwand einer Schublade, auf der man ihn gehalten von den parallelen oberen (H) und unteren (B) Rändern eines die Wand durchbrechenden rechteckigen Ausschnitts anbringt, wobei der Griff ein Profilverteil umfasst, dessen Querschnitt im Wesentlichen die Form eines Fragezeichens aufweist und das mit einer oberen Frontleiste (B1) versehen ist, deren Oberteil (2) den besagten oberen Rand frontseitig überdeckt und deren Fuß (3) das Zugorgan des Griffs bildet, sowie mit einem im wesentlichen ebenen schrägen unteren Teil (P,P'), der eine untere Randleiste (B2) trägt, die den besagten unteren Rand (B) frontseitig überdeckt, dadurch gekennzeichnet, dass das Profilverteil nicht mit seitlichen Stirnflanken versehen ist und dass es einerseits unter Ausschluß von jeglichem anderen wesentlichen Teil nur von dem besagten und einzigen Profilverteil mit einem über seine gesamte Länge streng gleichbleibenden Querschnitt, im wesentlichen mit dem schmalen Profil des besagten Fragezeichens, in einem Stück aus einem nur biegsamen Material, insbesondere aus Polyvinylchlorid, gebildet wird; und andererseits, die aufeinanderfolgen-

- den Elemente dieses Profiltails bildend, von unten nach oben seines Profils umfasst: eine untere Nut (7) zur Aufnahme des besagten unteren Randes (B) zwischen seinen beiden Flanken, der von der besagten unteren Frontleiste (B2) gebildeten vorderen sowie der hinteren, den besagten im wesentlichen ebenen schrägen unteren Teil (P,P'), und, in Fortsetzung und in der Verlängerung von diesem, einen im wesentlichen vertikalen konkaven mittleren Teil (V), der ergonomisch an den Umriss der Finger der Hand des Benutzers angepasst ist, dann, mit diesem durch eine Abknickkante (L) verbunden, eine Schräge (R), auf der sich durch Einführen des Griffes in den Ausschnitt, das Durchbiegen des Profiltails verursachend, der obere Rand (H) des Ausschnitts abstützt, schließlich eine Frontschulter (5) dieser Schräge (R), die mit ihr einen Vorsprung bildet und mit ihr ein das Innenvolumen des Griffes vergrößerndes prismatisches Volumen (6) bildet, wobei die besagte Schulter (5) die innere Flanke einer oberen Nut (4) zur Aufnahme des besagten oberen Randes (H) bildet, deren andere, vordere Flanke vom Oberteil (2) der besagten oberen Frontleiste (B1) gebildet wird, wobei sich der besagte obere Rand bei der Halterung des Griffes im Ausschnitt durch einfaches Einclippen in diese obere Nut (4) einfügt, sobald diese letztere in die Lotrechte von dem besagten oberen Rand (H) kommt.
2. Griff für eine Wand nach Anspruch 1, wobei dieser Griff (1) dazu bestimmt ist, auswechselbar ein Kennzeichnungsetikett (E,E') für den Inhalt einer Schublade zu tragen, dadurch gekennzeichnet, dass der im wesentlichen ebene Teil (P) des Profiltails von einem Streifen aus durchsichtigem Material (U) gebildet wird, insbesondere einem fest mit dem Rest des Profils verbundenen und einstückig mit diesem durch Coextrusion entstandenen Streifen aus durchsichtigem Polyvinylchlorid, und dass parallel zu und unter diesem im wesentlichen ebenen Teil (P) des Profiltails, mit diesem durchsichtigen Streifen (U) eine dünne Längsaufnahme (8) begrenzend, in welche man das Etikett (E,E') einführt, im Profil eine ebene Längswand (9) vorgesehen ist, deren abgewinkelter Fuß (11) die hintere Flanke der besagten unteren Nut (7) nach oben verlängert und deren oberes Ende (10) sich mit dem Rest des Profils in Höhe der Verbindungsstelle seines im wesentlichen vertikalen konkaven Teils (V) und seines im wesentlichen ebenen schrägen Teils (P) verbindet.
3. Griff nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, dass die Unterseite des Streifens aus durchsichtigem Material (U), im Inneren der besagten Aufnahme (8), leicht gewölbt ist, um das Etikett (E,E') unter leichtem Druck gegen die besagte ebene

Längsunterlage (9) zu drücken und sein ungewolltes Verschieben, insbesondere durch Trägheit, zu verhindern.

4. Griff nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, dass die Oberseite des Streifens aus durchsichtigem Material leicht gewölbt ist, wobei sie eine zylindrische Lupe (G) bildet, um die Erscheinung der vom Etikett (E,E') getragenen Aufschriften zu vergrößern.
5. Griff nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, dass das besagte durchsichtige Material unabhängig von der Farbe des Etiketts (E,E') eingefärbt ist, um die Verschiedenartigkeit des besagten Griffes zu vermehren.
6. Griff nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, dass das Etikett (E'), das vorgesehen ist, um die gesamte Breite der besagten Aufnahme (8) einzunehmen, nach Art dieser Aufnahme (8) einen Knick (X) aufweist.
7. Von einem rechteckigen Ausschnitt durchbrochene Wand, die dazu bestimmt ist, mit einem Griff nach Anspruch 1 versehen zu werden, dadurch gekennzeichnet, dass die beiden Seitenränder des besagten Ausschnitts von zwei parallelen Wangen (J,J') gebildet werden, die man durch Umschlagen um 90° von zwei in der Oberfläche (T') der Wand angebrachten symmetrischen Zuschnitten mit dem vollständigen Umriß des zwischen der Höhe des oberen Randes (H) und des unteren Randes (B) des Ausschnitts eingeschlossenen Profils erhalten hat, wobei diese beiden Wangen die Gesamtheit des zwischen diesen beiden Höhen eingeschlossenen Profils in seitlicher Richtung abschließen.
8. Von einem rechteckigen Ausschnitt durchbrochene Wand, die dazu bestimmt ist, mit einem Griff nach Anspruch 2 versehen zu werden, dadurch gekennzeichnet, dass die beiden Seitenränder des besagten Ausschnitts von zwei parallelen Wangen (K,K') gebildet werden, die man durch Umschlagen um 90° von zwei in der Oberfläche (T'') der Wand angebrachten symmetrischen Zuschnitten mit dem Umriß des zwischen der Höhe des oberen Randes (H) und des unteren Randes (B) des Ausschnitts eingeschlossenen Profils mit Ausnahme von seitlichen Öffnungen der besagten Aufnahme (8) erhalten hat, in die folglich das Etikett (E) hinter der besagten Wand nach dem Einbau des Griffes in den Ausschnitt derselben eingeführt werden kann.

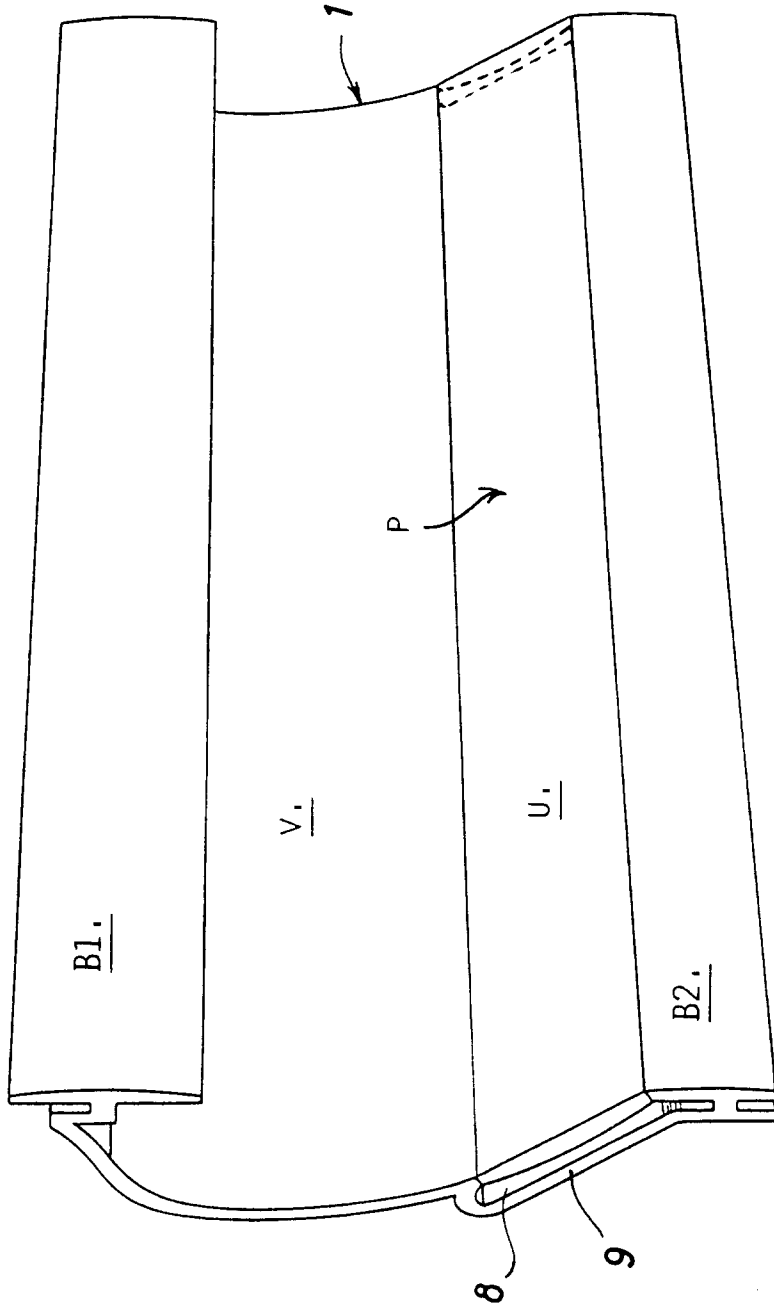


FIG. 1

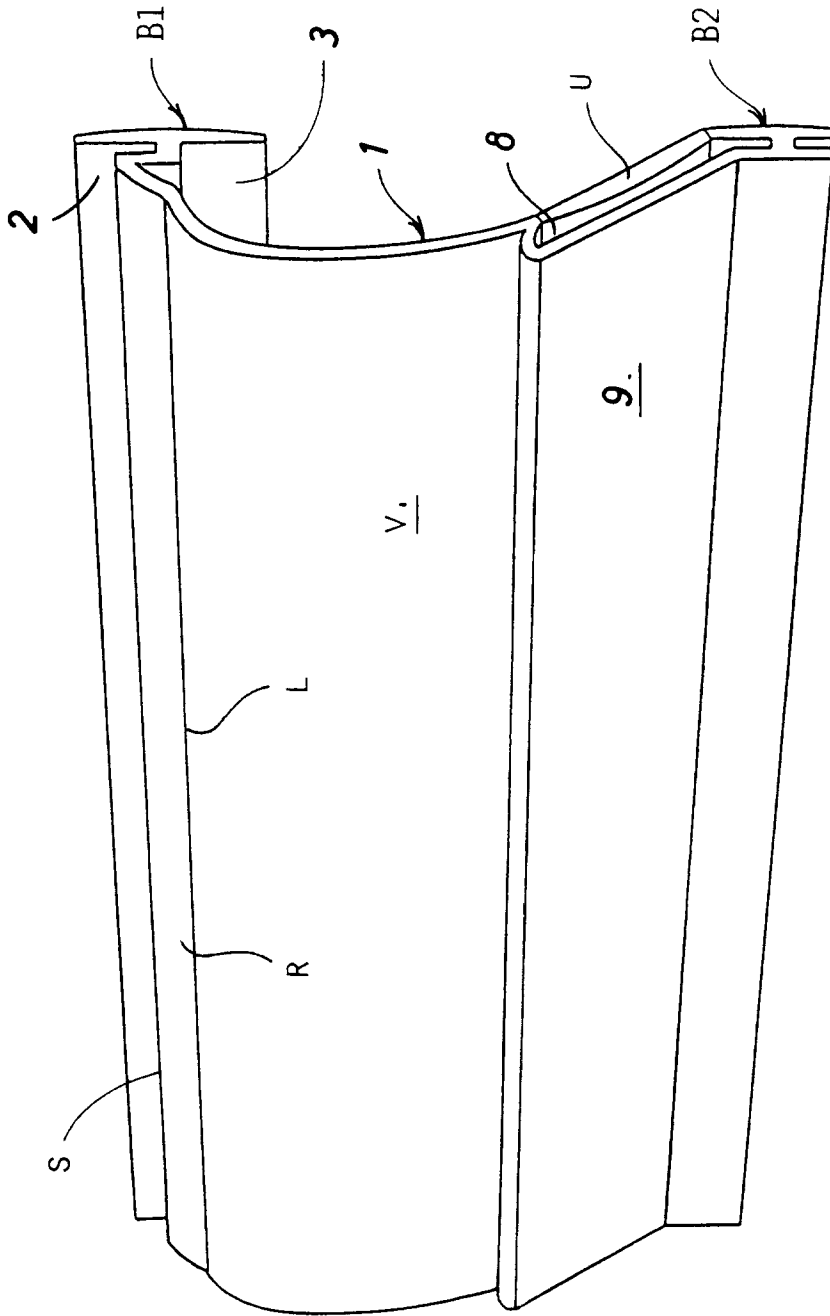
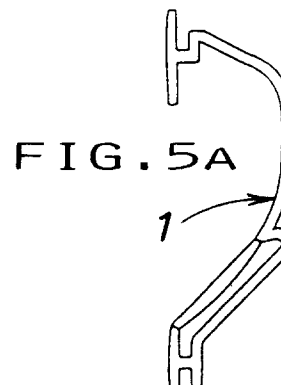
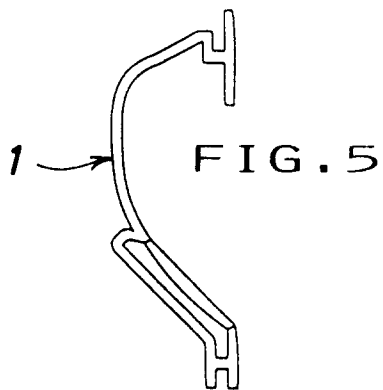
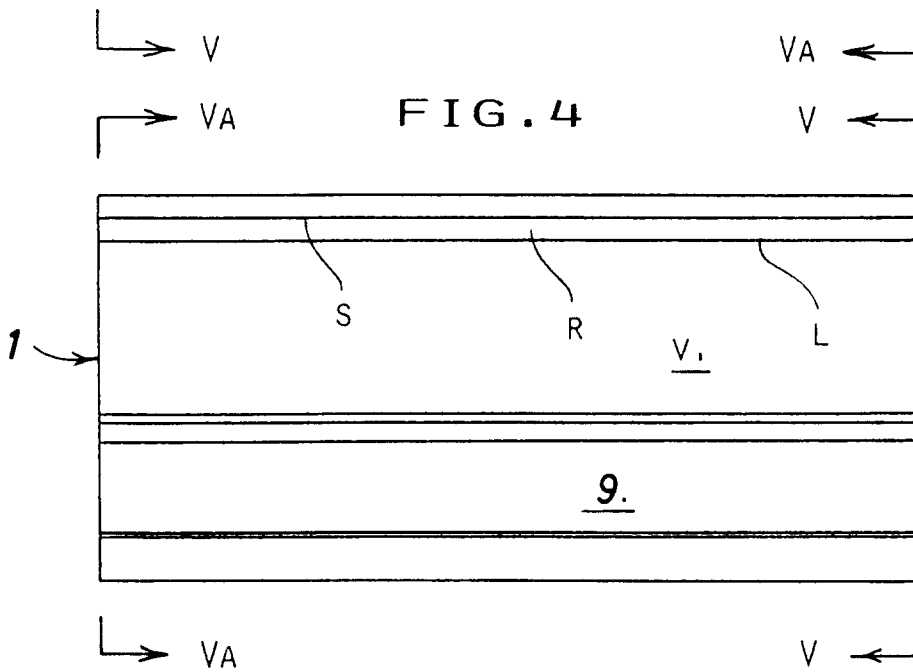
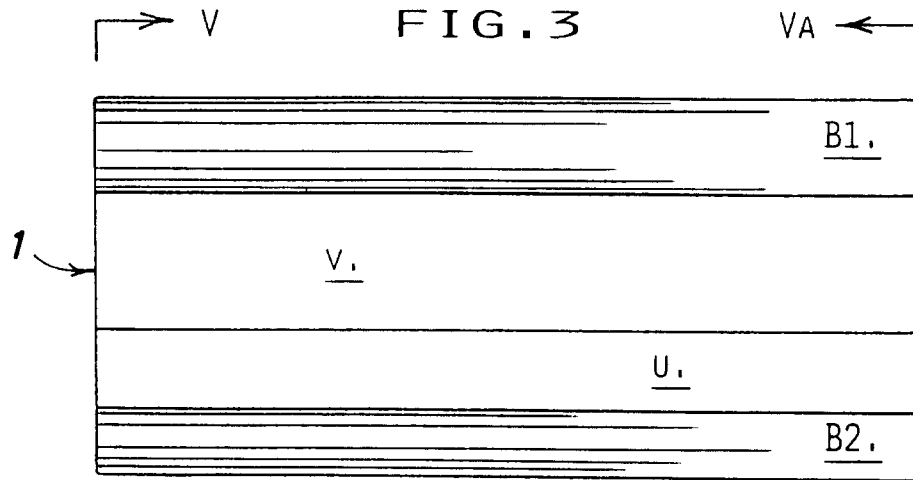


FIG. 2



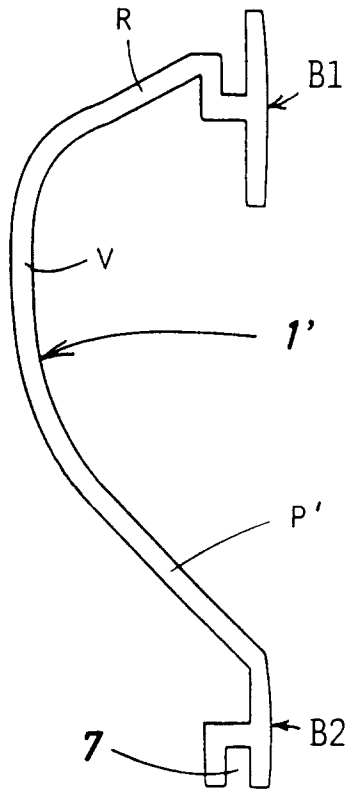


FIG. 6A

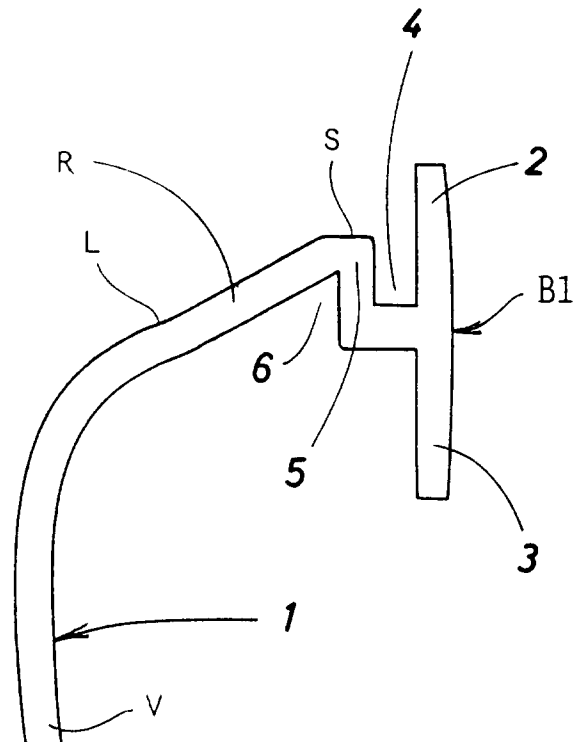


FIG. 6

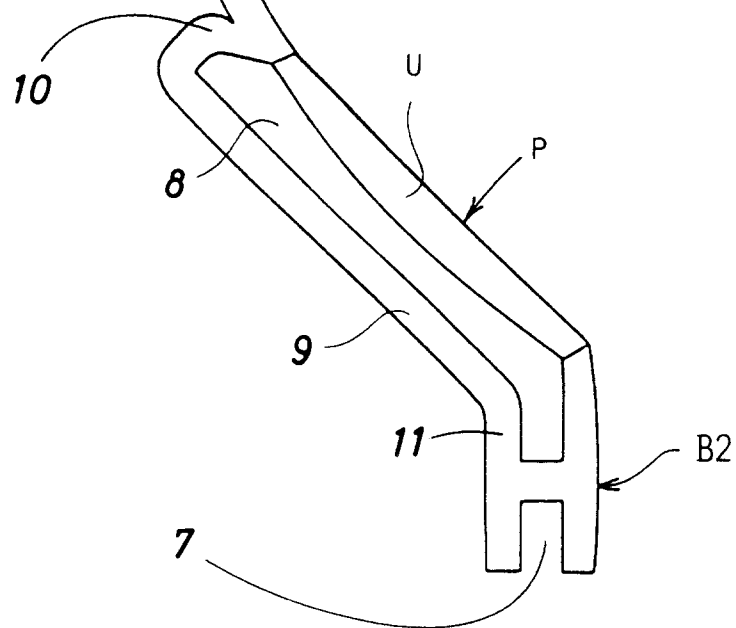


FIG. 7

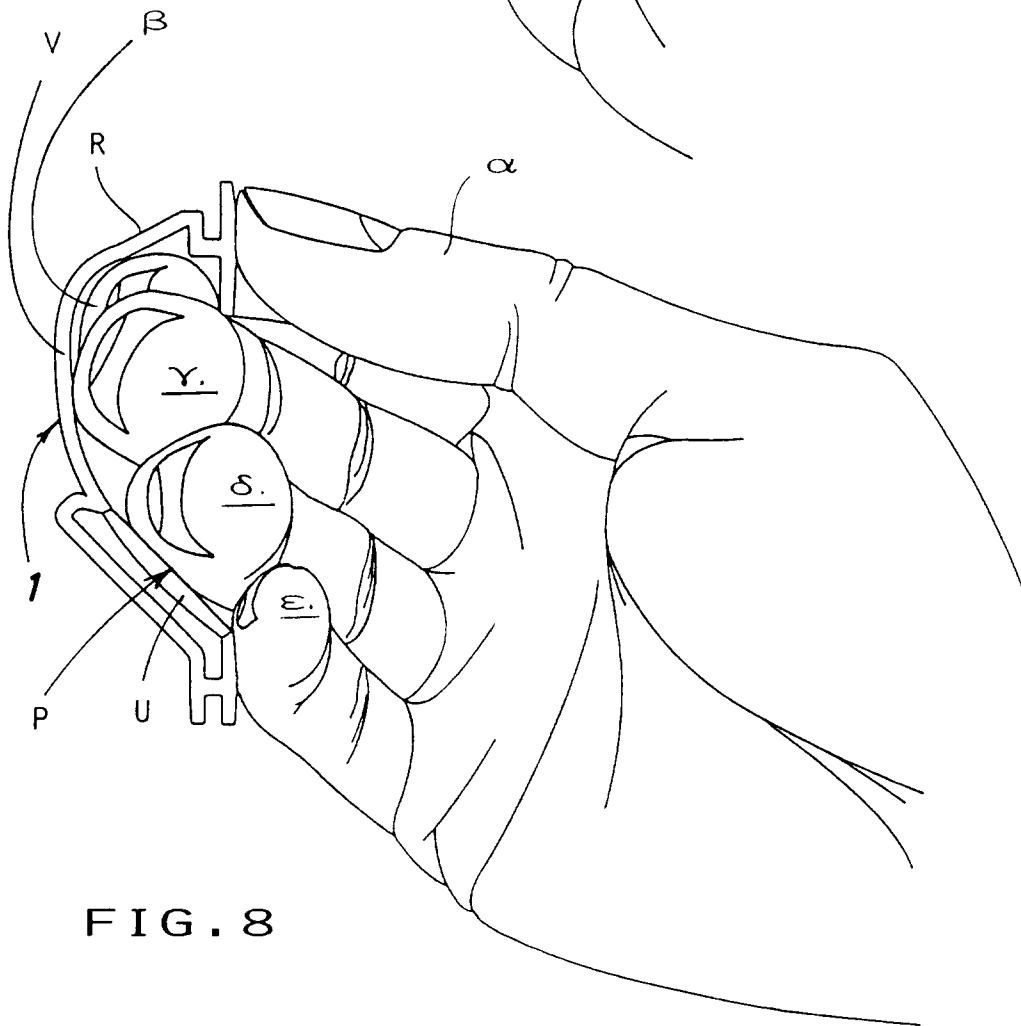
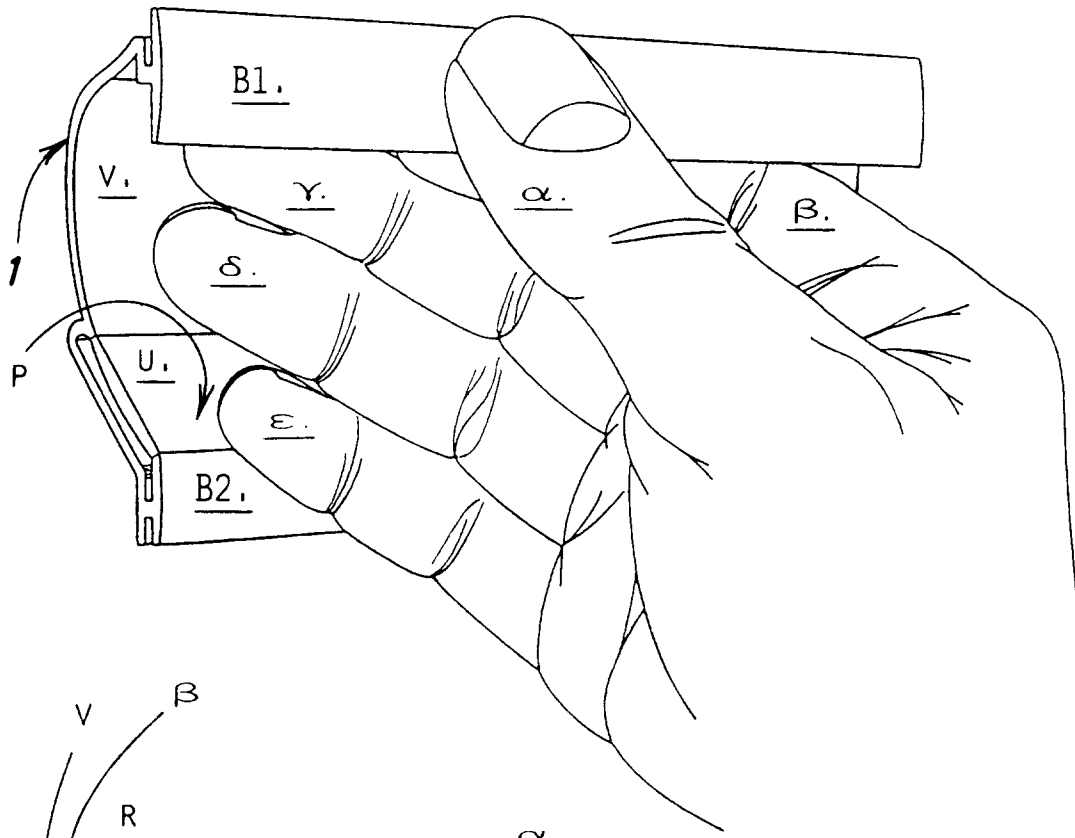
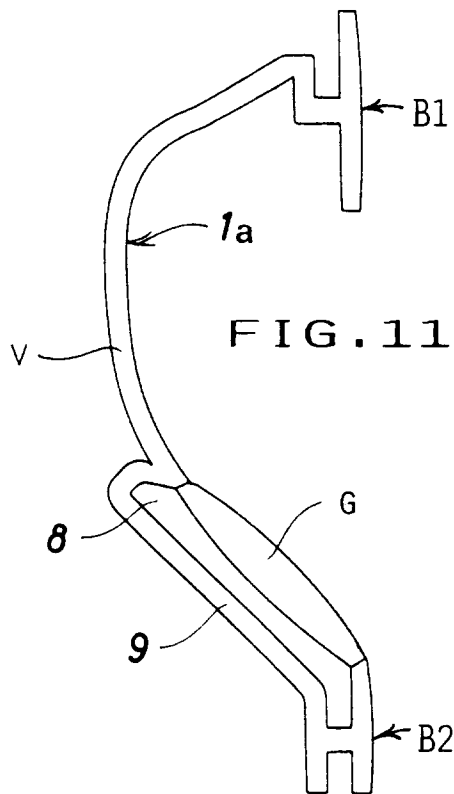
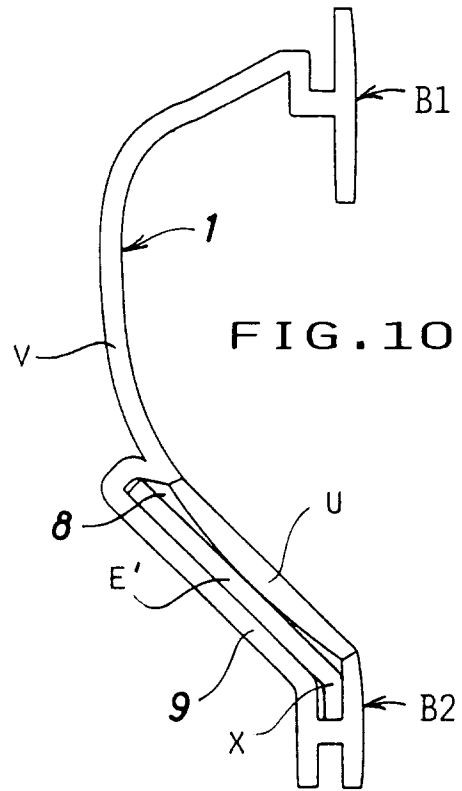
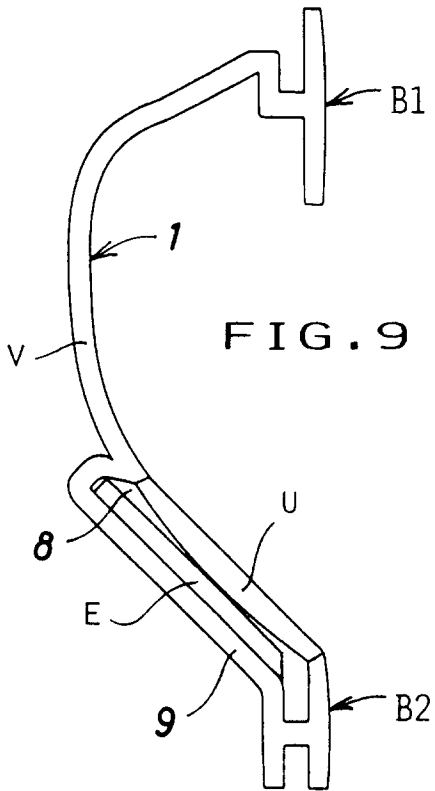


FIG. 8



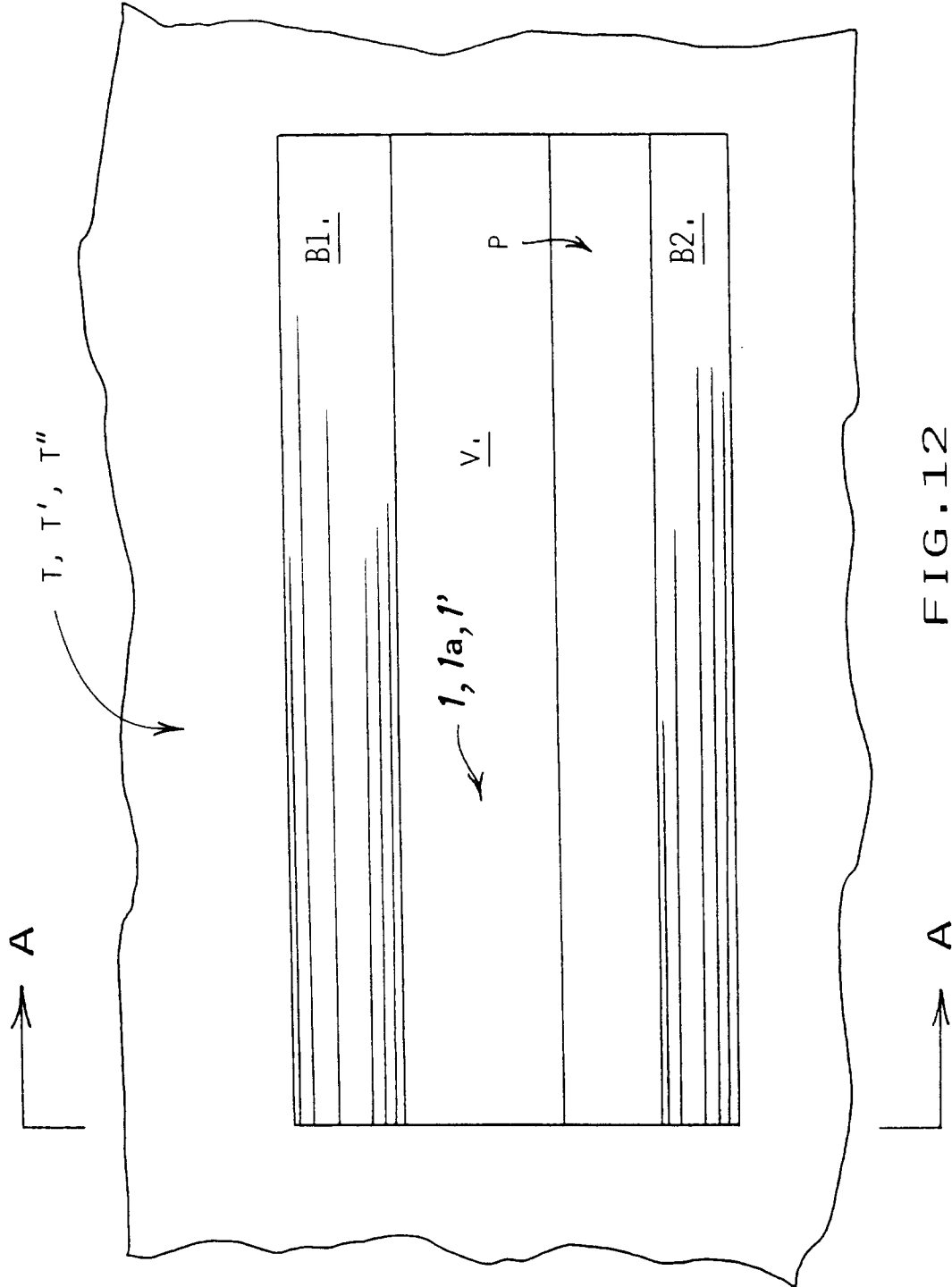


FIG. 12

FIG. 14

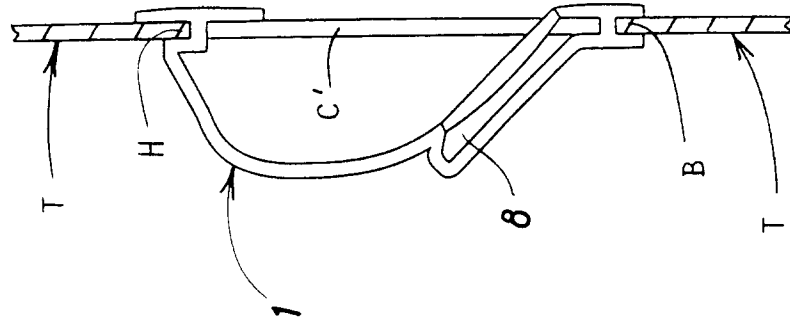


FIG. 13

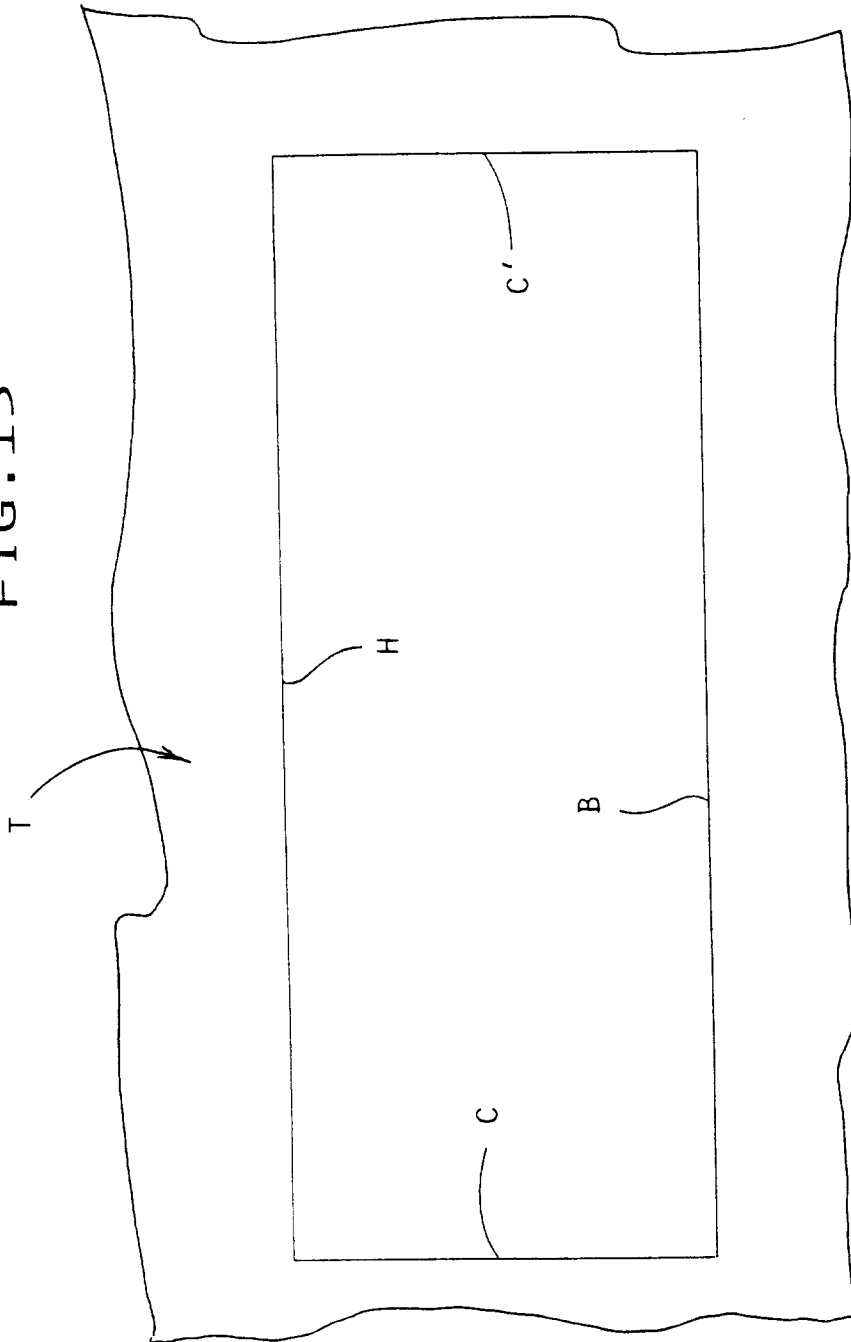


FIG. 16

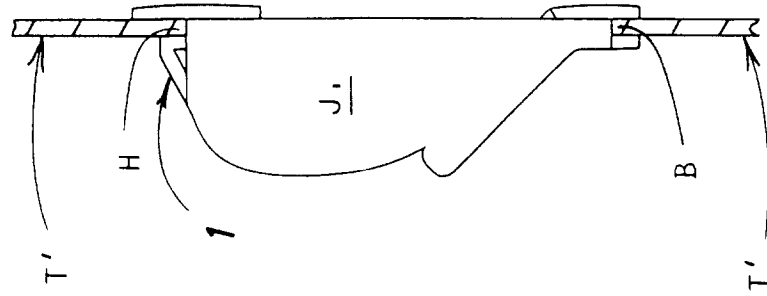


FIG. 15

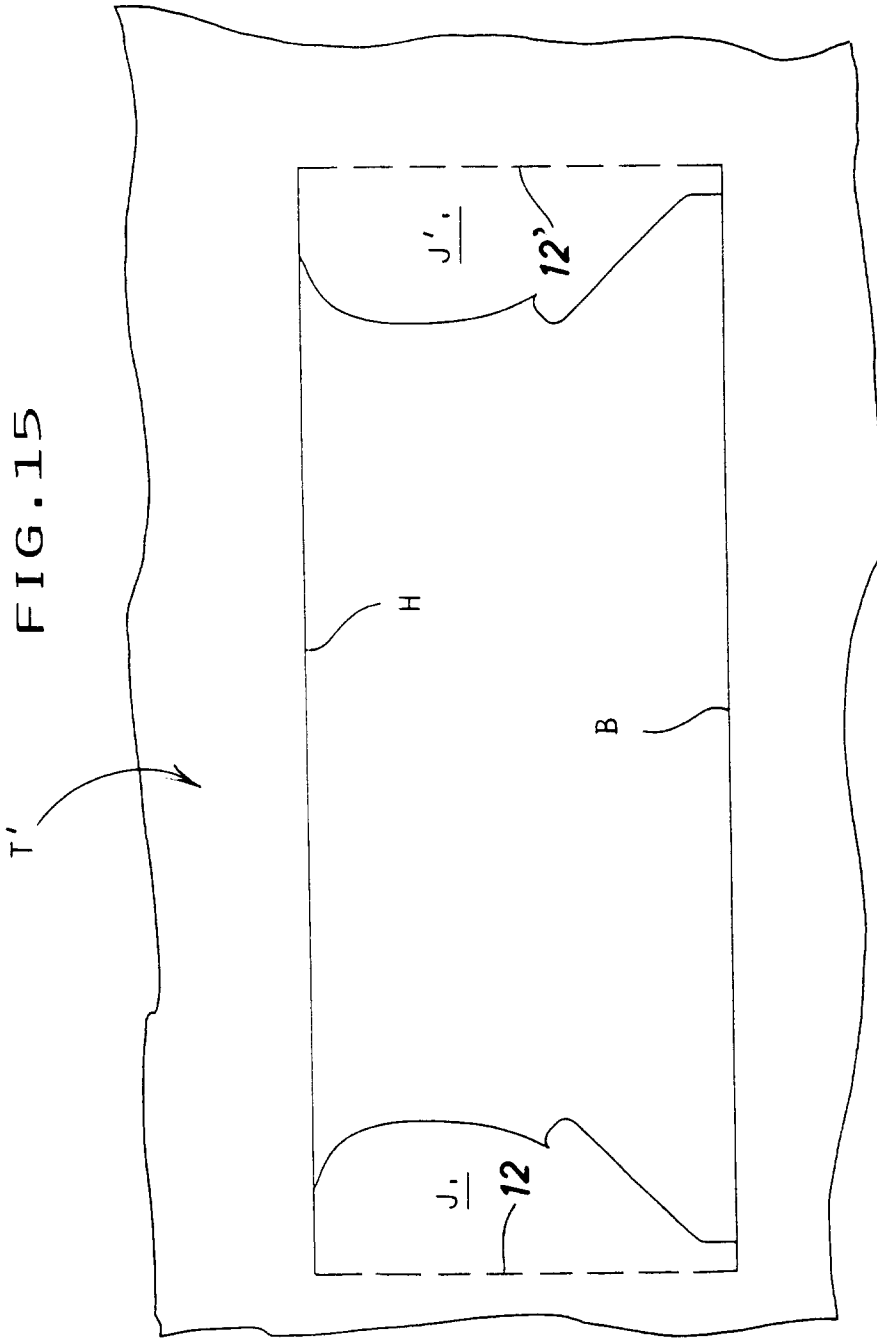


FIG. 18

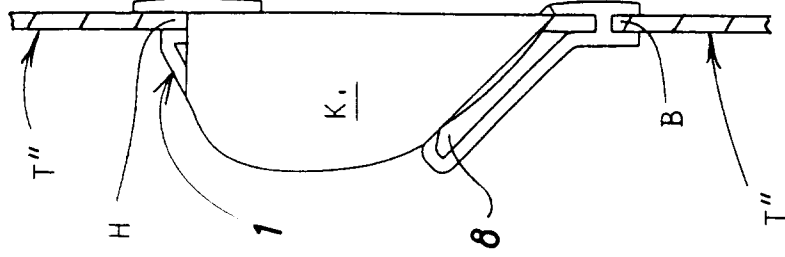


FIG. 17

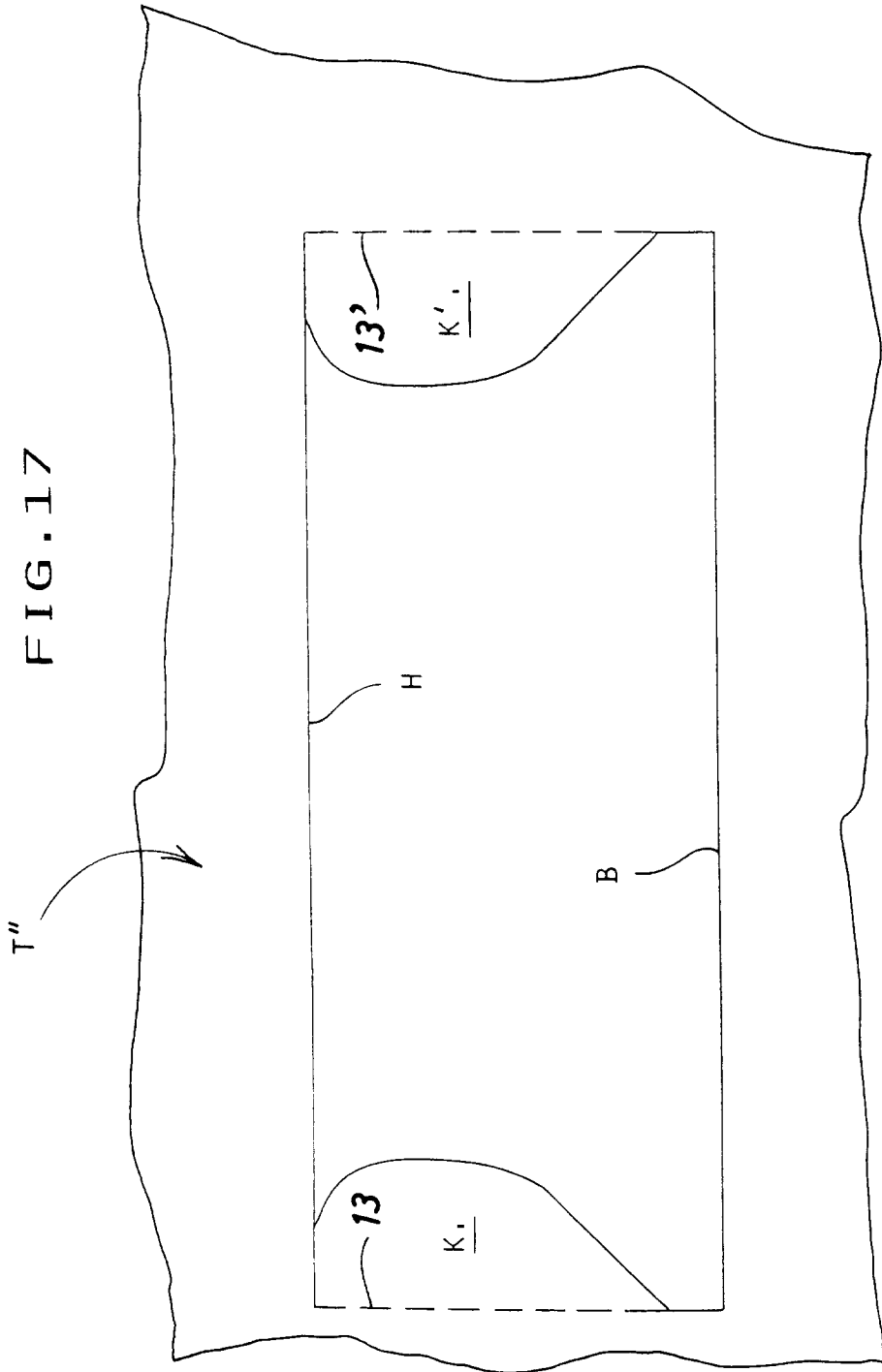


FIG. 20

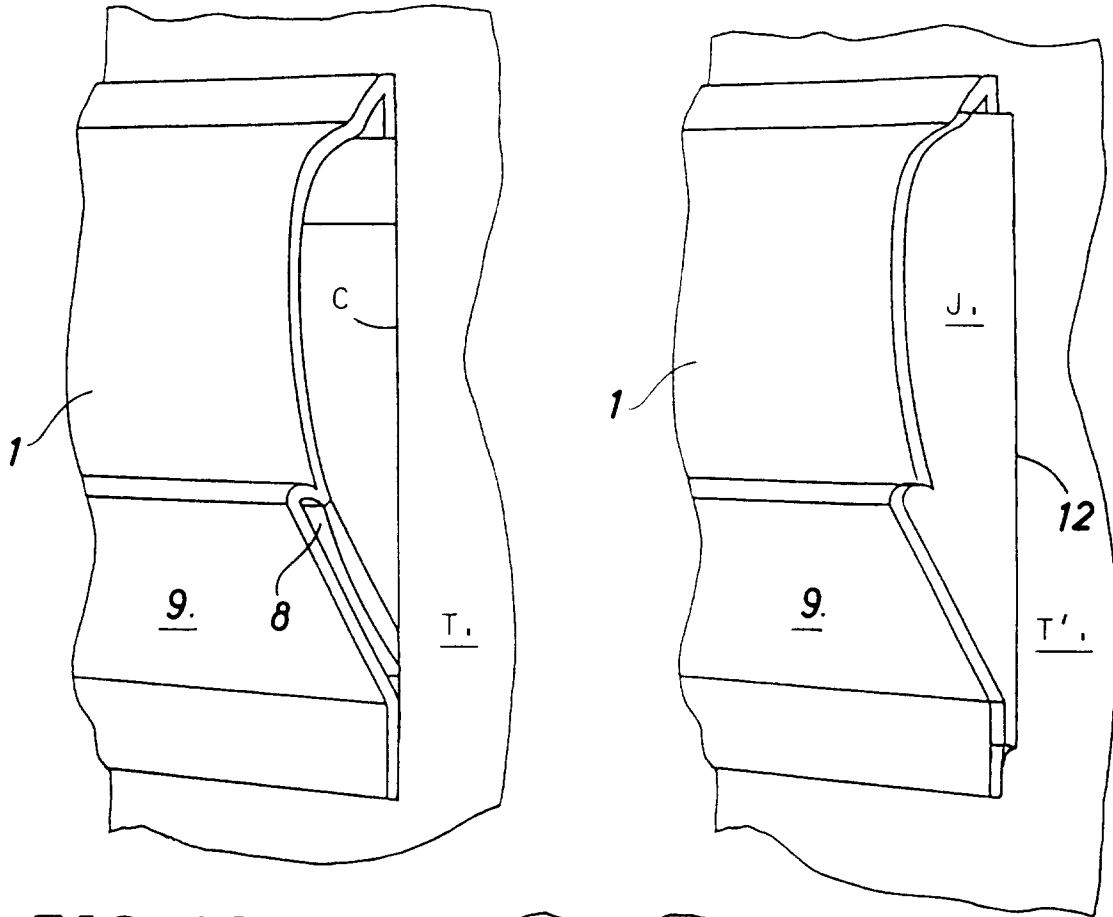


FIG. 19

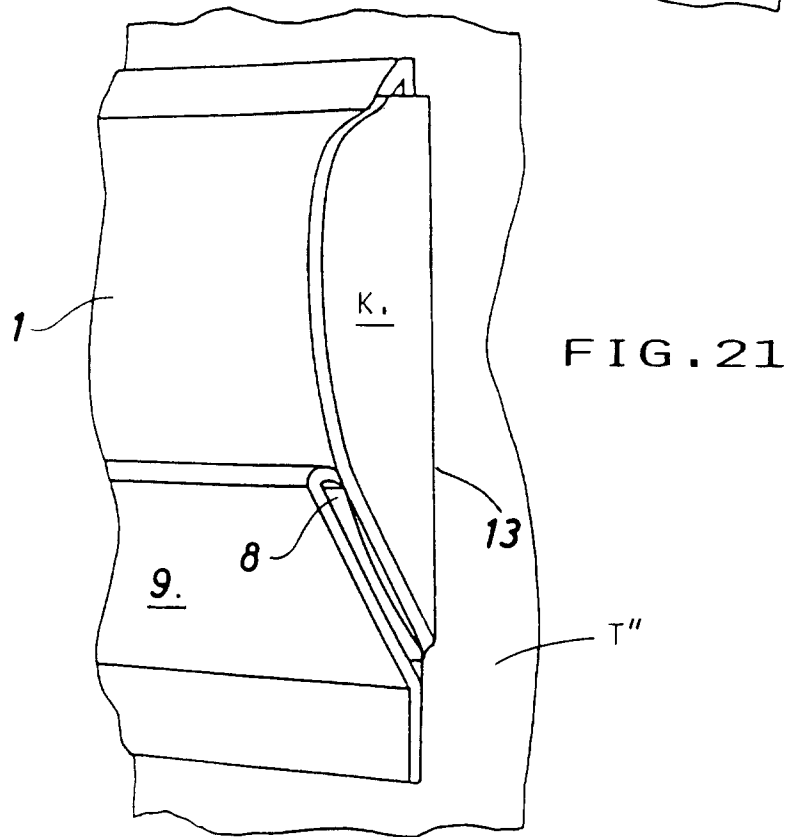


FIG. 21

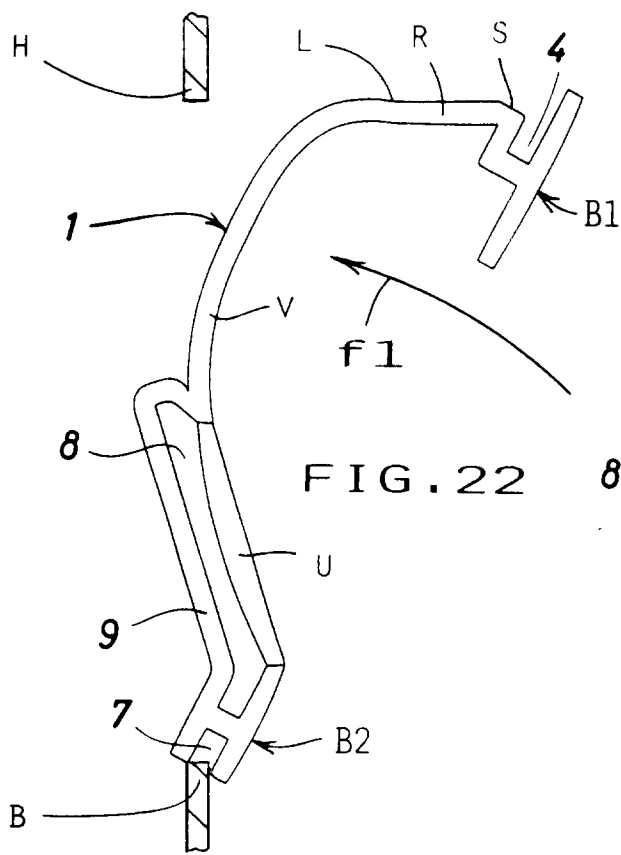


FIG. 22

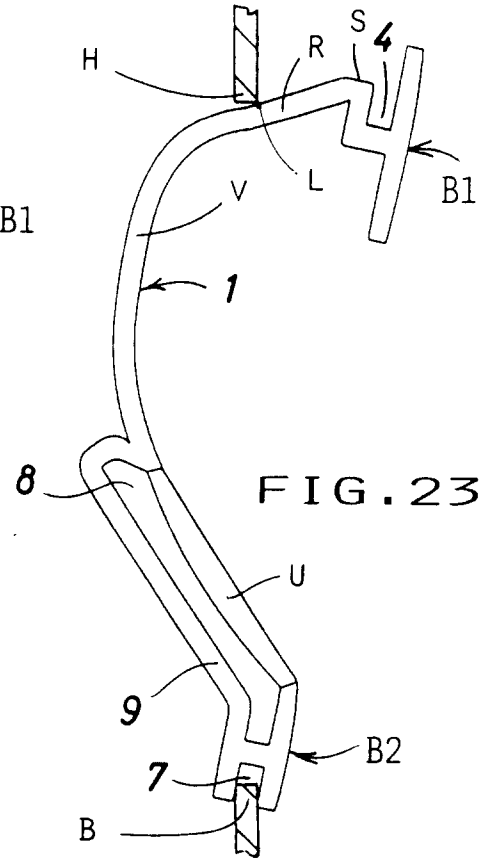


FIG. 23

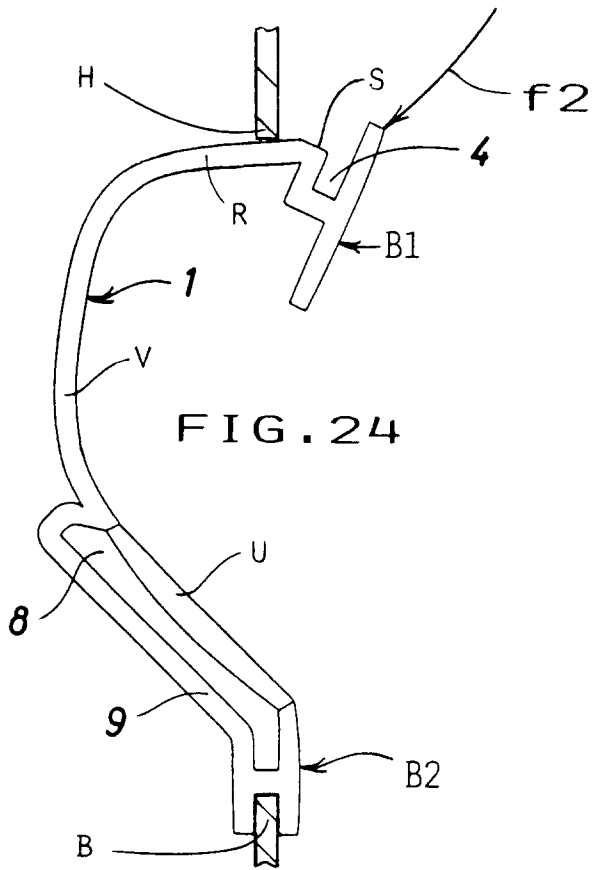


FIG. 24

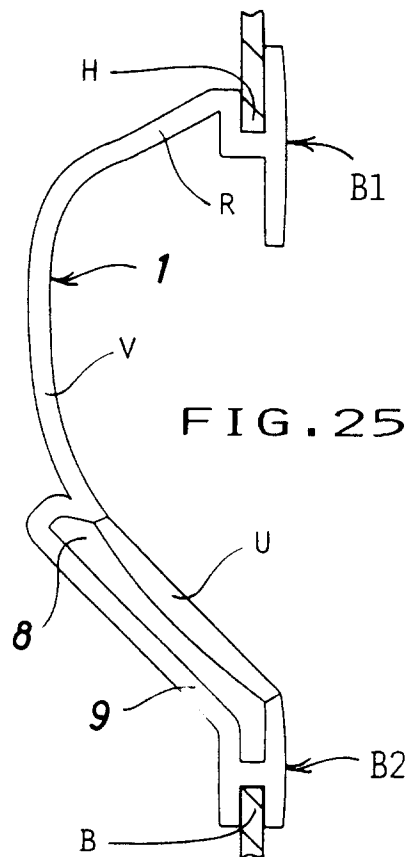


FIG. 25